RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ
CONSEIL ÉCONOMIQUE
SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

Avis voté à la séance plénière du 8 octobre 2019

Responsabilité sociétale des organisations (RSO) : dynamique européenne et outils internationaux

Déclaration du groupe de l'UNSA

Cet avis a le mérite d'aborder un thème mal connu qui trouve pourtant sa pleine résonance au regard de la crise environnementale et des soubresauts démocratiques et sociaux que connaît notre planète. Car, en effet, lorsque que l'on traite de la responsabilité sociétale des organisations, ce sont notamment ces sujets qui sont abordés et cela dans le cadre d'une conception systémique du monde, où les interdépendances sont multiples et complexes et où la question de la responsabilité à la fois morale, éthique et juridique devant la société mais plus largement devant l'humanité est désormais posée.

L'avis montre comment l'on a progressivement glissé d'un premier concept de Responsabilité sociale des entreprises (RSE) à celui plus large de Responsabilité sociétale des organisations (RSO), élargissant ainsi le spectre des acteurs et l'éventail des responsabilités en passant du seul champ social limité aux relations dans l'entreprise à celui plus cohérent de l'ensemble des organisations humaines. L'incendie de l'usine Lubrizol de Rouen et ses répercussions multiples viennent nous rappeler combien cette responsabilité sociétale est d'actualité, une responsabilité largement pointée du doigt par des citoyens et une société civile organisée de plus en plus mobilisés et exigeants.

Ce qui est frappant c'est qu'alors que ces sujets sont traités de longue date par diverses instances internationales, ne serait-ce que le socle européen des droits sociaux, les conventions de l'OIT sur l'esclavage moderne ou le travail des enfants ou les recommandations de l'ONU ou de l'OCDE, leur impact sur les comportements d'un certain nombre d'acteurs économiques et notamment les sociétés transnationales est encore trop faible. Elles sont encore loin de se conformer à ses règles… et pour certaines le jeu consiste surtout à les contourner que ce soit dans le domaine des droits humains fondamentaux, des droits sociaux, des questions environnementales ou encore de la fiscalité… L'affaire du « *diesel-gate* » en est un exemple parlant.

Pour l'Unsa, cet avis particulièrement dense est important car il pose des problématiques urgentes qui ne peuvent pas être balayées d'un revers de la main :

- celle d'un changement total de paradigme dans l'organisation de l'ensemble des activités humaines ;
- celle d'un développement durable qui ne peut ignorer les droits humains, le progrès social et la réduction des inégalités ;
- celle de l'exemplarité des états en matière de RSO.

C'est aussi celle de la méthode : confiance ou bien contrainte pour réguler le fonctionnement des organisations dans un contexte où le compte à rebours de la catastrophe écologique planétaire est posé.

Finalement c'est penser et organiser le monde autrement pour tenter de le sauver.

Au moment où se tient, dans ces murs, la convention citoyenne sur le climat, cet avis très documenté vient apporter sa pierre à cette réflexion. L'Unsa l'a voté.